

DÉPARTEMENT DU GARD
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 9
- Votants : 9 + 1 procuration

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID : 030-213001365-20241001-CM2024100103-DE

Date de la convocation : 17 septembre 2024

Objet de la Délibération

N°CM2024-10-01-03 – MARCHÉ PUBLIC : CHOIX D'UN BUREAU D'ÉTUDES HYDRAULIQUES POUR ETUDIER LES TRAVAUX A REALISER SUR LES PARCELLES COMMUNALES

L'an deux mille vingt-quatre et le premier octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme **PELLET Marie-José, Maire**.

Présents : Mme Véronique LESAGE, M. Éric NÈGRE, Mme Marie-José PELLET, M. Yannick REDON, M. Élian TERME, M. Jean-Luc VAUCLARE, Mme Marie-Josée VEYRET, M. Christian BOURREL, M. Guillaume ROUSSEL

Absents : Mme Marie ROUX, Mme Morgane CAM, Mme Claire CHAZEL, M. Francis FOLLANA, Mme Valérie FROMENT,

Excusés ayant donné procurations : M. Guy ANDRÉ à Mme Marie-José PELLET.

Secrétaire de séance : Mme VEYRET Marie-Josée

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2020 (n° CM2020-11-20-03) approuvant l'acquisition par voie de préemption d'un bien situé au 4 impasse des Jardins, cadastré section B, parcelles numéros : 830, 831, 833, 834, 835, 963, 964, 966, 967, d'une superficie totale de 2 525 m²,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2022 (n° CM2022-12-20-05) approuvant l'acquisition par voie de préemption d'un bien situé impasse des Jardins, cadastré section B, parcelle numéro : 829 d'une superficie de 72 m².

Considérant que ces acquisitions par voie de préemption ont été réalisées car ces terrains, situés sur un axe important d'écoulement des eaux pluviales du village, présentent un intérêt majeur pour la protection des riverains, à leurs bords et en aval, face au risque de ruissellement des eaux pluviales,

Considérant que ce risque a été mis en évidence dans le cadre d'une étude loi sur l'eau réalisée pour l'aménagement de la ZAC du Bosquet sur notre village,

Considérant que ce secteur a également été identifié, par l'étude EXZECO réalisée par le centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) dans le Gard, en zone inondable par ruissellement des eaux pluviales.

Madame le Maire indique que ces deux études n'approchent, néanmoins, la problématique hydraulique de ce secteur que de manière partielle et non précise et propose au conseil municipal de réaliser une étude hydraulique fine à l'échelle du bassin versant, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens au droit et en aval de ces terrains communaux.

Madame le Maire précise qu'au vu de la complexité d'une telle étude, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études hydrauliques, qui se chargerait de celle-ci, nous conseillerait sur les travaux et/ou ouvrages à effectuer, réaliserait les plans afférents jusqu'aux plans avant-projet (AVP).

Au vu des occurrences de pluies exceptionnelles que notre territoire connaît, ce bureau d'études devra nous proposer toutes les solutions envisageables pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face au risque de ruissellement des eaux pluviales aux bords et en aval des terrains communaux (travaux sur voiries, réalisation de noues et/ou de bassins de rétention etc...). Madame le Maire souligne que les solutions proposées s'accompagneront d'une analyse coût/réduction de la vulnérabilité, afin de nous orienter vers les travaux les plus efficaces.

Il est également indiqué au conseil municipal, qu'en sus de l'objectif premier de réduction de la vulnérabilité du territoire face au risque de ruissellement des eaux pluviales, et de manière accessoire, ce bureau d'études nous accompagnera pour étudier la potentielle valorisation de ces terrains communaux.

Madame le Maire présente alors la proposition du bureau d'études CITEO ingénierie, pour la réalisation d'une étude hydraulique pour un montant forfaitaire de 17 400,00 € TTC.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Approuver** la proposition de Madame le Maire de missionner un bureau d'études hydrauliques pour étudier les travaux à réaliser sur les parcelles communales ;
- **Approuver** la proposition du bureau d'études CITEO ingénierie pour cette mission d'études,
- **Autoriser et donner** pouvoir à Madame le Maire pour signer et passer la commande auprès de bureau d'études CITEO ingénierie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : **Oui à l'Unanimité**

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 08/10/2024
ID : 030-213001365-20241001-CM2024100103-DE

**Le secrétaire de séance,
Marie-Josée VEYRET**



Signé par : Marie-José PELLET
Date : 04/10/2024
Qualité : Maire

Fait à Junas
Le 1^{er} octobre 2024

**Le Maire,
Marie-José PELLET**



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.